

5 QUESTIONS SUR LE Schéma cyclable de la CCPA Plaine de l'Ain

Top départ pour le nouveau schéma cyclable du territoire ! Ce nouvel outil va permettre à la pratique du vélo de passer à la vitesse supérieure. Explications.



© Copyright : Jerome Chabanne/Hans Lucas

1 UN SCHÉMA CYCLABLE, C'EST QUOI ?

Un schéma cyclable sert à développer la pratique du vélo sur un territoire, en la rendant plus agréable et plus sûre. Pour relever ce défi, le schéma cyclable construit un réseau d'itinéraires vélos sécurisés, confortables, cohérents et lisibles pour tous les usagers : loisirs, déplacements du quotidien et touristes. C'est un document clé pour planifier à long terme l'aménagement du territoire. Il permet de :

Garantir la cohérence des actions

Par une stratégie globale qui priorise les interventions

Coordonner les acteurs

Le schéma fédère les collectivités autour d'une vision partagée

S'inscrire dans la durée

Grâce à des investissements programmés sur plusieurs années

D'ICI 2026, LE SCHÉMA CYCLABLE DE LA CCPA, PRÉVOIT :

35 km

d'aménagements cyclables à réaliser et 145 km de liaisons cyclables à terme

5 itinéraires continus

connectant les principales centralités du territoire

6,8 M€

investis sur 5 ans par la CCPA

2 PROMOUVOIR LE VÉLO, POURQUOI ?

Les bonnes raisons de se déplacer à vélo ne manquent pas :

C'est pas loin !

En France, près de 55 % des déplacements du quotidien font moins de 5 km. Une distance aisément réalisable en vélo.

C'est économique !

6 000 €, c'est le coût moyen annuel d'une voiture pour son propriétaire (hors coût d'achat) contre 300 € pour un VAE et 150 € pour un vélo « classique ».

C'est bon pour la santé !

Une activité physique régulière, telle que la pratique du vélo, réduit le risque de mortalité d'environ 30 %. C'est l'OMS qui le dit.

Ça apaise l'environnement !

Le vélo ne produit aucune nuisance sonore et émet 10 fois moins de CO2 qu'une voiture individuelle.

Ça booste le commerce local !

Piétons et cyclistes se rendent plus fréquemment chez les commerçants de quartier.

3 POURQUOI LE FAIRE MAINTENANT ?

Subventions pour l'achat de VAE et trottinettes électriques depuis 2010, bornes de locations de vélos électriques au PIPA, organisation d'ateliers de réparation, livret d'information sur le vélo, aides aux communes pour réaliser leurs propres aménagements ... la CCPA était déjà engagée dans de nombreuses initiatives. **Le soutien technique et financier de l'ADEME et du plan vélo du département de l'Ain, lui permettent désormais d'accélérer avec ce nouveau schéma qui pose les fondations d'une politique cyclable cohérente et durable.**

LE SAVIEZ-VOUS ? Aujourd'hui, 1 % des déplacements se fait à vélo sur le territoire de la CCPA. Une part faible comparée aux 2 % de la moyenne nationale, et loin des 9 % de l'objectif national du Plan Vélo à atteindre d'ici 2024.

4 QUE RETENIR DE CE SCHÉMA ?

Une exigence : confort et sécurité

Les itinéraires retenus font la part belle aux liaisons directes et évitent autant que possible les dénivelés, les voiries très circulées et les points durs.

Une volonté : un maillage fin

Le schéma assure une desserte optimale du territoire. À terme, les aménagements desserviront l'ensemble des principales polarités de la CCPA : zone d'habitation, emplois et sites touristiques.

Une approche pragmatique

Les tracés s'appuient sur les aménagements cyclables existants. Lorsque nécessaires, de nouvelles infrastructures seront créées pour finaliser les continuités.

Une démarche fédératrice

Ce schéma est le fruit d'une démarche concertée avec les communes, les services du Département et de la Région et le conseil de développement qui a permis d'intégrer les projets et besoins spécifiques de chaque territoire.



« Le schéma s'appuie sur des aménagements déjà réalisés comme Ambérieu, Ambronay ou la ViaRhôna, dont on vient compléter le maillage avec des aménagements sécurisés et confortables. Notre objectif : passer à la vitesse supérieure pour donner plus de place au vélo sur le territoire. »

MARCEL JACQUIN,
VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DES
MOBILITÉS



5 QUAND LE SCHÉMA CYCLABLE VA-T-IL SE CONCRÉTISER ?

2022 sonne le coup d'envoi du schéma cyclable de la CCPA. Il définit et priorise les liaisons à réaliser et leurs investissements afférents jusqu'en 2040. Trois horizons de réalisation sont prévus.

Phase 1 : 2022-2026

- Ambérieu-en-Bugey – Saint-Denis-en-Bugey
- Ambutrix – Vaux-en-Bugey – Lagnieu
- Lagnieu – PIPA – Marcilleux
- Charnoz-sur-Ain – Blyes – PIPA (jonction avec Saint-Jean-de-Niost)
- Ambérieu-en-Bugey – Bettant – Torcieu

Phase 2 : 2026-2036

- Meximieux – Villieu-Loyes-Mollon
- Saint-Jean-de-Niost – Saint-Maurice-de-Gourdans – Loyettes
- Ambérieu-en-Bugey – Cormoz
- Saint-Maurice-de-Rémens
- Torcieu – Saint-Rambert-en-Bugey ou Briord – Port de Grosliée

Phase 3 : 2032-2040

- Cette dernière phase permettra de définir les liaisons fines (notamment Chazey-sur-Ain/Leyment/Sainte-Julie) pour parachever le maillage du territoire. **À cet horizon, 95 % des habitants et emplois de la CCPA seront desservis par ces infrastructures.**

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Contactez Mathilde REMUAUX
Chargée de mission mobilité
04 74 61 96 40
www.cc-plainedelain.fr

